



FISCHER, TANDEAU DE MARSAC, SUR & ASSOCIÉS  
Société d'avocats

## FLASH D'INFORMATION

### SEPARATION ET REGULATION DES ACTIVITES BANCAIRES : UN PROJET DE LOI QUI TIRE LES LECONS DES CRISES FINANCIERES ET BANCAIRES

**L**es crises financières qui se sont succédées depuis 2007 ont révélé un certain nombre de fragilités des secteurs bancaire et financier :

- des failles dans la réglementation bancaire ;
- des failles dans la supervision bancaire qui n'appréhendait pas correctement les risques systémiques ;
- des procédures inefficaces de résolution des crises bancaires.

Le projet de loi tire les leçons des crises financières en poursuivant quatre objectifs complémentaires qui permettront d'agir en amont, de manière préventive et structurelle, et en aval, en se donnant les moyens d'intervenir efficacement :

- 1- Séparer les activités utiles à l'économie des activités spéculatives** : le but est d'encadrer les activités spéculatives des banques. Le projet de loi prévoit une réforme de la structure des banques qui permettra d'identifier, d'isoler et d'encadrer les activités spéculatives.

Ainsi, le projet de loi prévoit que ces activités devront être strictement séparées des activités de clientèle et ne pourront être exercées que par l'intermédiaire de **filiales**. Celles-ci se verront interdire certaines activités spéculatives au premier rang desquelles la spéculation sur les dérivés de matières premières agricoles.

Ces réformes de structure s'accompagneront d'un renforcement de la surveillance des activités de marché des banques.

- 2- Renforcer la capacité d'intervention des autorités publiques lors d'une crise bancaire** : les établissements de crédit et les entreprises d'investissement se voient imposer une obligation d'élaborer, à titre préventif, un plan de résolution décrivant comment préparer l'intervention des pouvoirs publics en cas d'urgence, pour organiser une résolution ordonnée.

Les pouvoirs de l'Autorité de Contrôle Prudentiel sont renforcés. Pour marquer cette évolution, elle change de dénomination et devient l'Autorité de Contrôle Prudentiel et **de Résolution**.

- 3- Prévenir et limiter les risques systémiques** : une autorité macro-prudentielle, le Conseil de stabilité financière, est mise en place. Elle a pour mission de suivre le développement des risques à l'échelle du système bancaire, et non pas d'un seul établissement.

Cette nouvelle autorité sera dotée de pouvoirs extensifs et notamment de la capacité d'imposer des exigences de fonds propres additionnelles pour limiter les risques systémiques.

- 4- Protéger le consommateur bancaire** en renforçant la transparence sur le coût de l'assurance souscrite par l'emprunteur afin de permettre un renforcement de la concurrence, une baisse des tarifs et une amélioration des garanties offertes.

Il est également prévu un certain nombre de mesures relatives au traitement des situations de surendettement.

Le texte devrait être soumis au vote de l'Assemblée nationale et du Sénat au mois de février 2013.

\* \*

\*

Les avocats du pôle « Banque Finance International » du Cabinet Fischer, Tandeau de Marsac, Sur & Associés restent à votre disposition pour vous fournir toute précision que vous pourriez souhaiter et vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2013.



67, boulevard Malesherbes – 75008 Paris  
Tel : +33 (0)1 47 23 47 24  
Fax : +33 (0)1 47 23 90 53  
e-mail : [smarsac@ftms-a.com](mailto:smarsac@ftms-a.com)  
site web : [www.ftms-a.com](http://www.ftms-a.com)

*Silvestre Tandeau de Marsac*  
[smarsac@ftms-a.com](mailto:smarsac@ftms-a.com)

*Laurent Barbotin*  
[lbarbotin@ftms-a.com](mailto:lbarbotin@ftms-a.com)

*Agathe Aumont*  
[agaumont@ftms-a.com](mailto:agaumont@ftms-a.com)

*Déborah Bismuth*  
[dbismuth@ftms-a.com](mailto:dbismuth@ftms-a.com)

*Sabrina Szkolnik*  
[sszkolnik@ftms-a.com](mailto:sszkolnik@ftms-a.com)

*Anne-Laure Siegwald*  
[alsiegwald@ftms-a.com](mailto:alsiegwald@ftms-a.com)

*Sandy Duret*  
[saduret@ftms-a.com](mailto:saduret@ftms-a.com)

Vous ne désirez plus recevoir de flash info : Cliquez [ici](#)